

Association ACCOMPLIR

49, rue Saint-Denis Paris 1^{er} – www.accomplir.asso.fr – contact@accomplir.asso.fr – 01 40 28 06 21

**« Le Forum et le jardin, des espaces partagés entre riverains et usagers :
quelle cohabitation est possible dans le cadre de la rénovation du site ? »**

I – LE JARDIN

Dans le jardin, l'opposition entre les usages des riverains et ceux des non-riverains concerne très peu d'activités :

- les **jeux d'enfants** destinés aux enfants du quartier et particulièrement du 2^{ème}, qui ne disposent d'aucun autre espace vert (à noter qu'en revanche, le jardin Lalanne attire aussi des enfants de tout Paris et de la banlieue, voire de l'étranger : il n'est pas réservé aux riverains) ;
- les **animations de quartier** de type vide-grenier (deux fois par an) ou Fête du Jardin extraordinaire (une fois par an en juin), qui se déroulent dans le Jardin des Halles (allée Saint-John Perse) faute d'une autre « place publique » suffisamment conviviale dans le quartier ;
- le **besoin de calme autour de l'église Saint-Eustache** pour permettre le bon déroulement des offices et des concerts organisés par la paroisse à l'intérieur ;
- la **promenade des chiens**, dont les quelques éventuels désagréments (limités, car les propriétaires de chiens des Halles se montrent très citoyens) sont compensés par la forte convivialité que les propriétaires de chiens créent dans le Jardin.

Pour le reste, **les conflits d'usage portent plutôt sur de grandes fonctions qui valent aussi bien pour des riverains que des non riverains**. Voici quels sont les trois principaux conflits d'usage potentiels à nos yeux :

- **La fonction de repos** caractéristique d'un jardin s'oppose à la **fonction de transit**, car le Jardin des Halles est implanté au carrefour entre de très nombreuses rues, notamment dans le sens nord-sud. Nous préconisons de distinguer les *tracés rectilignes* de transit et les *tracés sinueux* de promenade et de repos. Les tracés de transit devront être judicieusement choisis pour desservir les parcours principaux sans créer trop de flux ni perturber le repos. A noter que les cyclistes demandent à pouvoir utiliser l'axe de transit nord-sud au milieu du jardin, demande qui nous paraît légitime si le parcours est aménagé à cet effet.
- Cette même **fonction de repos**, indispensable y compris pour les non-riverains au cœur d'une zone extrêmement dense et fréquentée, s'oppose au souhait **d'animer le jardin le jour, voire même la nuit**. Nous préconisons d'exclure les animations sonores de nuit et, le jour, de réserver les animations sonorisées ou avec percussions à la Place Basse (dans le Forum), et de ne prévoir dans le Jardin que des animations paisibles comme les jeux d'enfants, les jeux de boules, les jeux de dames, d'échec et de ping-pong, éventuellement un terrain de street-basket, des animations musicales non sonorisées et sans percussions, des animations de quartier exceptionnelles. Comme aujourd'hui, l'usage de la place René Cassin doit se faire en concertation avec la paroisse St Eustache.
- La **sécurisation du jardin** passe, pour SEURA, par son nivellement et par la suppression des enclos, afin d'assurer une covisibilité des différents espaces. Outre que la délinquance réelle est très limitée et que la majorité des usagers du Jardin n'éprouvent pas de sentiment d'insécurité, cette mise à plat supposerait la création d'un « podium » qui diminuera l'**accessibilité du jardin**, en particulier pour les personnes à mobilité réduite, et nuira à la **mise en valeur de l'église Saint-Eustache, joyau architectural du quartier**, encaissée par ce podium. La volonté de supprimer les enclos n'est pas acceptable pour **les squares de petits, qui ont besoin d'être protégés**, et doit être mise en balance avec l'intérêt de **préserver les « mondes imaginaires » du Jardin Lalanne**, dont la magie et le fonctionnement nécessitent également qu'il soit protégé par un enclos.